

## Politique | Préfecture de Nouvelle-Aquitaine : des vœux de "transition"



**"Responsabilité et débat", tels ont été les vœux prononcés ce mercredi 15 janvier par la préfète de Gironde et de Nouvelle-Aquitaine, Fabienne Buccio pour qui le sujet de l'environnement doit être déployé "sur chacune de nos politiques publiques. Nous devons penser à l'aune de ces nouvelles exigences, mesurer les conséquences de nos actions et ce que l'on peut éviter de créer comme ressort négatif". L'emploi, la cohésion des territoires et la transition écologique et énergétique figuraient donc au rang des priorités de la responsable locale. Ce dernier figurera d'ailleurs comme l'une des trois priorités du prochain Contrat de Plan État-Région, le premier à être signé sous le sceau de la Nouvelle-Aquitaine.**

"Nous accompagnons déjà la rénovation énergétique, la réduction des produits phytosanitaires dans l'agriculture et le développement des mobilités alternatives, mais j'ai insisté pour que ce thème figure dans le prochain CPER", a ainsi affirmé ce matin la préfète, avant de confirmer les deux thèmes suivants, à savoir l'enseignement supérieur et la recherche et la cohésion des territoires. Sur ce dernier point, Fabienne Buccio s'est dite "très satisfaite qu'Alain Rousset ait accepté de l'inscrire. On ne peut pas dire que la page gilets jaunes est tournée, c'était un avertissement et un mouvement respectable à ces débuts. Si on ne fait rien pour les territoires ruraux dans le prochain contrat, on risque de nous le reprocher".

### Coordination territoriale

Concrètement, que compte proposer ce prochain CPER, qui devrait être signé avant la fin de l'année 2020 (après délibération d'ici la fin du premier semestre) ? Par exemple, il pourrait acter l'amplification de l'action "cœur de ville qui a eu un bon écho au niveau des communes" et des dispositifs "territoires d'industries qui semble avoir du sens". Le dispositif "petites villes de demain" prévu pour 2020 devrait encore renforcer cette logique. Pour le reste, c'est surtout la logique et la philosophie d'un tel contrat passé avec la collectivité régionale qui ont constitué l'essentiel du discours et des réponses de la préfète, qui a affirmé organiser des rencontres avec les "associations des maires pour qu'ils soient force de proposition". Interrogée par ailleurs sur la sous-utilisation des crédits de l'État pour ce qui était du volet mobilité des précédents CPER. "Nous n'avons pas dû dépasser 50% de ce qui était prévu. L'État s'est donné deux ans de plus avant de repartir sur de nouvelles mesures pour la mobilité.

L'Association des Régions de France voulait que la mobilité fasse partie du prochain contrat, nous ferons ça par avenant pour terminer les opérations déjà prévues. La raison de ce retard, c'est aussi un certain nombre de procédures qui ne nous ont pas permis d'avancer comme nous le voulions sur les dossiers". Le volet transport devrait donc intervenir plus tard dans les débats.

Insistant brièvement sur la Gironde (sans évoquer ses relations avec le Conseil départemental qui, d'après certains, se sont apaisées), elle a évoqué son "attractivité dont il faut faire un atout. Il y a un équilibre à trouver et un impact à maîtriser, notamment celui de l'urbanisation qui, dans certaines communes, se poursuit encore dans les formes du siècle dernier. Cette logique d'étalement urbain ne peut plus durer. Nos outils sont insuffisants, nous manquons de SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) parce qu'ils sont obsolètes, absents ou qu'il n'y a pas de Plan Local d'Urbanisme". Dans ce sens, des travaux semblent être en cours. "Sur le Bassin d'Arcachon, les élus sont prêts à évoluer, on ne peut plus se contenter de s'étendre. Nous refusons régulièrement des permis de construire, les projets sont refaits avec davantage de mixité sociale et une consommation moindre de l'espace. La réflexion sur un nouveau SCOT redémarre, nous serons attentifs, notamment pour ce qui est de la déforestation". La même réflexion semble être en cours dans le Médoc avec un SCOT qui, selon l'un des responsables préfectoraux, "n'est plus adapté à la réalité de ce territoire et en décalage avec la loi littoral". Il devrait donc être révisé après des réunions en groupes de travail et de nouveaux engagements pris par les maires après les municipales. De manière générale, le ton autour de la loi littorale et l'urbanisation galopante s'est voulu très ferme de la part de Fabienne Buccio, qui a parlé de "rigueur d'application" de la loi littoral. "Nous serons très regardants sur la qualité et l'aspect environnemental des projets que nous recevrons. Il ne s'agit pas simplement d'être censeur".

## Agriculture et érosion

L'autre dossier complexe du moment, c'est le cas de l'immeuble Le Signal. En décembre 2018, l'Assemblée Nationale a voté un amendement assurant l'indemnisation (pour un montant de sept millions d'euros) des 75 copropriétaires de cet immeuble à l'abandon situé à Soulac-sur-Mer, menacé par l'érosion. Un an plus tard, les fonds ne sont toujours pas arrivés dans les mains des principaux concernés. "Nous en sommes au stade final, il ne reste plus qu'à signer le protocole d'accord", a affirmé ce mercredi la préfète de Nouvelle-Aquitaine. "Ça n'avait jamais été fait auparavant. C'est un cas particulier et ça doit le rester. Pour débloquer les fonds, nous devons passer par la communauté de communes Médoc Atlantique qui viendra les chercher au fur et à mesure de la signature des différents protocoles avec les copropriétaires". Aucune date n'a en revanche été clairement fixée par la responsable, mais l'accord en question, s'il a passé l'aval du ministère de la transition écologique, doit encore être approuvé par Bercy et Matignon. Derrière ce discours, on note surtout la volonté nationale de ne pas faire du Signal une jurisprudence pour tous les futurs bâtiments qui pourraient être menacés par l'érosion du trait de côte.

Enfin, interrogée sur la récente mise en place de l'[Observatoire de lutte contre l'Agribashing](#) et ses fonctions réelles, Fabienne Buccio a indiqué que la justice, par l'intermédiaire du procureur de Libourne, était un élément clé de cette nouvelle instance. "Il est à nos côtés lorsque nous rencontrons les agriculteurs. Derrière cet observatoire, il y a la sanction, encore faut-il qu'il y ait dépôt de plainte, ce qui n'est pas toujours fait parce que les agriculteurs considèrent que ça ne sert à rien et que ce n'est pas suivi, il faut qu'on les fasse évoluer là-dessus. C'est aussi une forme d'aide que nous leur apportons sur cette communication, parfois à charge, sur les réseaux sociaux qui montrent des choses légalement permises mais jouent sur l'affectivité et la sensibilité des gens. Nous les encourageons à porter eux-mêmes des actions de communication de leur côté. Enfin, pour ce qui est des infractions dans des exploitations de la part de militants pour avoir des images, nous sommes à la disposition des agriculteurs pour réaliser des audits de sécurité, nous l'avons déjà fait pour certains d'entre eux et on sait comment protéger les exploitations agricoles. On sait ce qui se passe et on est à leurs côtés".



Romain Bétéille

*Crédit Photo : RB*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 15/01/2020*

*[Url de cet article](#)*